

compte-rendu et synthèse Atelier 2 - Les rêves lundi 3 mai 2022

Contexte

La mairie de Piégros-la-Clastre souhaite aménager la place de la Fontaine. Avant de choisir un maître d'oeuvre (MOE) pour faire les travaux, elle souhaite mieux connaître les attentes et idées des habitant·es. Elle souhaite également avoir une vision d'ensemble pour son centre village, afin de réaliser un aménagement en cohérence avec les besoins et enjeux de la commune. C'est pourquoi elle lance une étude de programmation pré-opérationnelle, sous forme de démarche participative.

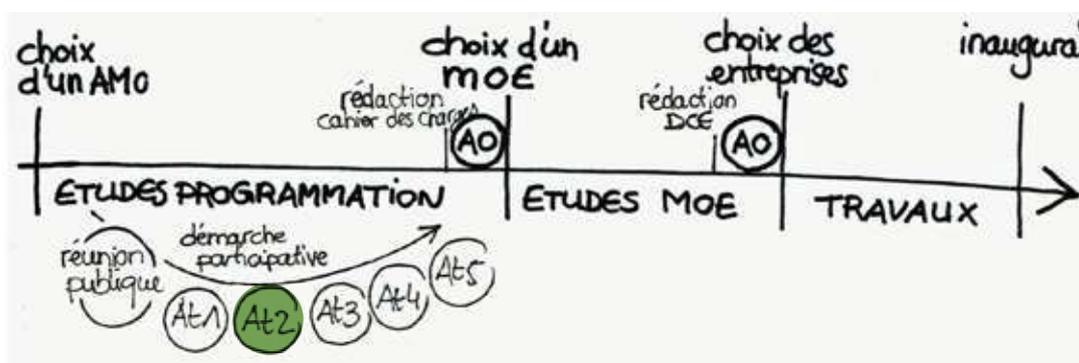
La commune s'entoure d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour encadrer la démarche participative. Elle réunit une équipe de travail composée d'une trentaine de personnes: 11 élu·es, 10 habitant·es tirés au sort, 7 représentant·es d'associations.

Cette équipe se retrouvera au cours de 5 ateliers dont la progression facilitera la naissance d'un projet collectif.

L'objectif final étant la rédaction d'un cahier des charges pour cadrer la demande auprès du maître d'oeuvre. Ce cahier des charges définira les intentions de projet, le programme, le périmètre d'intervention, l'enveloppe prévisionnelle...

Composition équipe

Habitants du bourg - Tirage au sort		
Bruno		COTTE
Patrick		JAFFRE
Baptiste		PERRIN
Gilbert		RAILLON
Emmanuel		VOREPPE
Habitants des alentours - Tirage au sort		
Frédérique		BOULANGER
Laurent		CAYEUX
Michel		DE LA FORET
Nelly		LACAF MORIQUAND
Chantal		QUIQUEREZ
Invité par l'atelier pour coordination du projet privé Moulinage / projet public		
Marie-Andrée		VIRET
Représentant des usagers et des milieux associatifs - Désignation par les structures		
ACCA Alouette	Julien	RAILLON
Bar le Solaure	Mickaël / Sabine	CHOPART / GALWAS
Basket Piégros	Jean-Louis	MINODIER
La fontaine Fleurie	Patricia	SIMON
Le Club Saint Médard	Roger	COURSAC
Le Mimi marché	Sébastien	PEGUET
La Paroisse	Lucette	DEVILLE
Elus de Piégros-la-Clastre		
Houari		BELMOSTEFA
Jean-Paul		DEVILLE
Eric		ESCANDE
Richard		GHIELMINI
Michel		HENARD
Damien		LEYRAUD
Gilles		MAGNON
Raymond		MARION
Amande		MARTY
Eric		NICOLAS
Sylvie		SANIAL



MOA: Maître d'Ouvrage ou Maitrise d'Ouvrage. La personne qui commande un ouvrage. Ici la mairie de Piégros-la-Clastre commande des études de programmation et des études pour la réalisation de travaux.

MOE: Maître d'Oeuvre ou Maitrise d'Oeuvre. La personne qui est chargée de réaliser un ouvrage. Le MOE peut-être un·e architecte, un·e paysagiste concepteur, un bureau d'études.

AMO: Assistant ou Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la personne qui aide la Maitrise d'Ouvrage (MOA). Ici Catalpa aide la mairie de Piégros à rédiger un cahier des charges.

AO: Appel d'Offre. Phase permettant de prévenir et "appeler" les offres des entreprises qui voudraient être MOE ou voudraient réaliser les travaux.

Contenu de l'atelier 2

Cet atelier offre un espace pour se projeter dans l'imaginaire, dans ce qui pourrait exister. L'objectif est de partir à la recherche et d'exprimer des souhaits, des envies, des possibles.

Nous abordons également la question du récit. Comment les habitant·es se racontent la place aujourd'hui? Quel sens est donné à ce qui existe aujourd'hui? Et quel sens ils aimeraient lui donner pour la suite?

Pour la prochaine fois:

Lire le compte-rendu

Noter les questions de clarifications

Nous prendrons un long moment pour parler des propositions lors de l'atelier 3.

Calendrier des ateliers

9 mars 2022: Réunion de lancement avec le conseil municipal pour le cadrage de la démarche. Définition du périmètre des études et de la démarche participative.

28 mars 2022: Réunion d'information pour présenter le projet, et permettre aux volontaires de rejoindre l'équipe.

11 avril: Atelier 1: Diagnostic paysager. Qu'est ce qui est présent aujourd'hui?

2 mai: Atelier 2: La place rêvée. Dans l'idéal, de quoi a-t-on envie?

23 mai: Atelier 3: Les premières intentions de projet

13 juin: Atelier 4: Explorer les intentions de projet

4 juillet: Atelier 5: Valider le programme pour la rédaction du cahier des charges

Temps d'accueil entre le participant·es. Comment ça va?



Déroulé de l'atelier

18h00: Démarrage, bonjour, comment ça va? Par groupe de 5.

18h15: Les enjeux identifiés à l'atelier 1

Classer les 5 enjeux les + importants

18h30: Les nouvelles

- Accueil de Mme Viret dans l'équipe de travail
- Retour des associations
- Les idées pour la suite

19h: Entrer dans le sujet: une écoute collective

- Ecoute d'un extrait de l'émission Sur les épaules de Darwin - Par groupe de 5: qu'est ce qui vous paraît important dans l'extrait?

19h15: Des références de places

- Présentation par les participant·es des références qu'ils avaient transmises. Discussion
- Voir annexes

19h45: Photolangage, ma place rêvée

- Chaque participant·es choisit 2 documents qui représentent pour lui la place idéale. Il les présente au groupe et indique pourquoi il les a choisis.
- Voir annexes

20h15: Prise de parole Mme Viret

+ questions de clarification

20h30: D'autres usages avant les travaux?

- Discussion autour de la proposition d'interdire temporairement le stationnement sur la place, afin de permettre à d'autres usages d'avoir lieu.

20h45: Préparation du prochain atelier

21h Tour de clôture. Un mot pour dire comment c'était pour vous cet atelier?

21h15: Fin et apéro

Outil photolangage. Les participant·es devaient choisir 2 photos qui illustraient selon eux ce qu'était la place idéale. > Voir les résultats en annexe.



Les nouvelles

M Joël Mandaron nous a transmis un courrier d'observations sur les éléments de longs termes, les enjeux et contraintes du réaménagement de la place : circulation nord/sud, mixité de circulation, stationnement minutes, état sanitaires des arbres, devenir de l'écurie du cheval...

> Voir contribution en annexe

Mme Carole Eymery a fait part en mairie des enjeux de circulation et d'usage de la place sur 2 points et temps clef.

- Le premier concerne le temps du vendredi soir devant le bar du Solaure, la circulation en voiture y est délicate du fait de l'usage de la voirie par les consommateurs du bar. Ce temps de fête est heureux pour le village mais aujourd'hui l'usage de la voirie est partagé et manque en fluidité. Il y a par ailleurs un danger avec la présence d'enfants et celle des voitures.

- Le second concerne l'aménagement du stationnement devant la crèche chantebise : il suffit d'une voiture ou deux mal garées et la circulation vers le chemin des mariés en voiture devient très délicate, parfois bloquée. Il faudrait que l'aménagement permettent un meilleur fonctionnement de ce temps si c'est possible.

Mimi Marché

La CA du Mimi Marché s'est réunie et a fait passer ces besoins sous forme d'un tableau synthétique.

> Voir tableau en annexe

Etat sanitaire des arbres

Un diagnostic sanitaire des arbres de la place a été commandé par la mairie, il aura lieu jeudi 5 mai 2022.

> Voir diagnostic en annexe

Contact avec les architectes des bâtiments de France (ABF)

Un rendez-vous a été convenu avec les architectes des bâtiments de France (ABF) en mairie à la fin du mois de mai pour leur présenter l'avancement de nos travaux sur le cahier des charges. Pour information, dans le cadre d'une instruction d'urbanisme aux abords de l'église, les ABF étudient le dossier et disposent d'un avis prescriptif que la collectivité devra suivre. Au téléphone, la question du dérasement du mur central était ouverte.

Prise de parole de Mme Viret

"Le permis étant en cours d' instruction , je ne souhaite pas présenter mon projet dans les détails.

Nous avons travaillé avec les ABF , et nous avons dû reprendre à leur demande les codes du bâtiment initial, comme sur les cartes postales anciennes .Dès l' accord du PC et les recours des tiers passés , je présenterai volontiers l' aspect du bâtiment renové."



Les abords de la crèche



Classement indicatif des enjeux.

Chaque groupe de 5 personnes repère les 5 enjeux qui lui semblaient les plus importants lors de l'atelier 1, et les classe par ordre croissant d'importance. (1 = le + important).

Les X correspondent à des enjeux qui ont été cités par un groupe, mais non classés.

1 1 X Désengorger la place pour qu'elle puisse être investie par de nouveaux usages

1 2 Préserver les espaces vivants qui font l'identité rurale de Piégros-la-Clastre

4 4 Intégrer le projet privé à la réflexion sur la place

X Faciliter le déplacement des piétons en travaillant les itinéraires

2 X Raisonner à l'échelle du centre-bourg pour gérer le stationnement

Articuler lieux de passage et lieux de pause

3 3 X 4 Donner un sens au patrimoine, lui faire raconter une histoire

Accueillir des événements de nature différente

5 5 3 Mieux gérer les eaux pluviales, considérer l'eau comme une ressource

4 Travailler le perron des habitations donnant sur la place

5 3 2 X Proposer un fonctionnement qui permette une bonne cohabitation entre les usagers

2 3 X Prendre soin de la végétation existante, réfléchir à son enrichissement

Photolangage

Chaque participant·es choisit 2 documents qui représentent pour lui la place idéale. Il les présente au groupe et indique pourquoi il les a choisis.

Les expressions données par les participant·es ont été classées par catégorie.

Un espace de liberté et de possibles

espace vierge / laisser de la place à ce qu'on ne pense pas / liberté / une place immense / ouvrir l'espace / un grand espace / sans arbre (pour faire des festivités)

Une présence du vivant

espace vert / du vert / des fleurs / beaucoup de fleurs / des végétaux / mélanger anciens et nouveaux végétaux / de la fraîcheur x2

Un ambiance rurale et champêtre*

îlots de verdure / cheminement paysagers / entièrement végétalisé / plutôt sauvage / impression rurale / sauvage / végétation naturelle / cheminement en matériaux naturels / ensemble végétation sans délimitation / sol minéral mais perméable / non rectiligne / pas trop moderne

Un jardin derrière le mur

jardins partagés / + végétalisé derrière le mur / potager

Une place pour les enfants

espace enfants / âme infantile / des jeux x2 / séparer les enfants / la place des enfants

Du mobilier convivial

structures / structures en bois / tour des arbres / des bancs x2 / terrasse bois / mélange bois & végétal x2 / des tables conviviales en bois / des sièges / plateformes en bois / bois qui domine / mobilier en bois / mobilier agréable / mobilier autour des arbres / du convivial x2 / convivialité x2

Un lieu de festivités et de créativité

des avancées / mini-halle / orchestre / buvette / une piste de danse / une scène ouverte x2 / théâtre de verdure x2 / un espace couvert ouvert

La voiture mise à l'écart

un espace voitures / routes / délimitation route / zone de passage

La présence de l'eau

circulation de l'eau

Mais aussi

pas cher
palette
revêtement en fonction des usages
rectiligne
agréable
beau pavage

*Qui se rapporte ou appartient aux champs, à la campagne.

Proposition de pièces écrites à faire figurer au cahier des charges.

A discuter et valider en atelier

Objectifs du projet:

- Libérer les espaces. Offrir un espace de liberté
- Permettre et promouvoir la convivialité
- Permettre la diversité des usages / cohabitation des usages
- Intégrer la place dans le fonctionnement village / centralité pour les mobilités et les usages

- Sécuriser les usager·es (par des mesures matérielles, de sensibilisation, de gestion)
- Retrouver le lien avec les dynamiques et cycles naturels (faune, flore, eaux, sols, soleil...)
- Mettre en valeur l'identité du village et ce qui est déjà là. Faire avec.
 - atmosphère rurale et champêtre
 - chantiers participatifs avec les habitant·es?

Programmation

- une place de village

espace libre pour accueillir les usages quotidiens, les événements, les imprévus, les réunions

>>> emplacement + dimensions + forme + matériaux + autres fonctions?

espace plus intime, convivial pour se retrouver, se réunir, se reposer

>>> emplacement + dimensions + forme + matériaux + autres fonctions?

- un jardin:

espace aménagé pour la promenade, le repos, la culture de plantes, la dimension esthétique, l'accueil de la biodiversité

>>> emplacement + dimensions + forme + matériaux + autres fonctions?

- une scène culturelle

un espace de représentation pour s'exprimer devant un public assis

>>> emplacement + dimensions + forme + matériaux + autres fonctions?

- un lieu abrité

un espace ouvert/couvert pour accueillir à l'abri des intempéries

>>> emplacement + dimensions + forme + matériaux + autres fonctions?

- un parvis pour l'église:

espace adjacent au bâtiment permettant d'accueillir les cérémonies religieuses

>>> dimensions + forme + matériaux + autres fonctions?

- un parvis pour la mairie:

espace adjacent au bâtiment permettant d'accueillir les cérémonies civiles

>>> dimensions + forme + matériaux + autres fonctions?

- une terrasse pour le Solaire

espace libre permettant d'accueillir les tables et chaises du Solaire + scène?

>>> dimensions + forme + matériaux + autres fonctions?

- une place pour le Mimi Marché

espace libre + local? permettant d'accueillir le marché

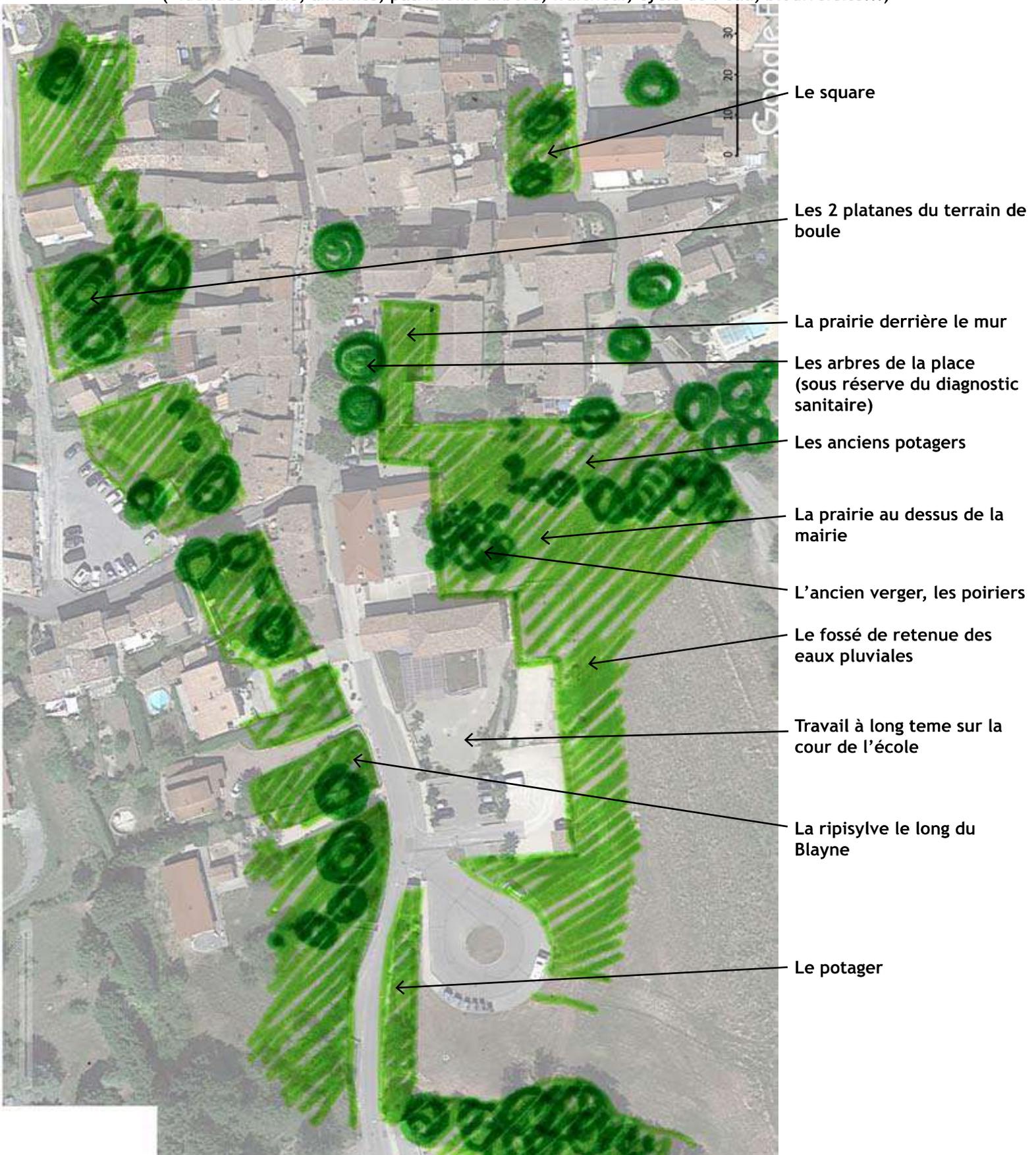
>>> dimensions + forme + matériaux + autres fonctions?

Proposition de pièces graphiques à faire figurer au cahier des charges.

A discuter et valider en atelier

UN RÉSEAU D'ESPACES VÉGÉTALISÉS NON-BÂTIS À PRÉSERVER

(>identité rurale, aménité, patrimoine arboré, fraîcheur, cycle de l'eau, biodiversité...)



les arbres de la place

UN RÉSEAU D'ESPACES VÉGÉTALISÉS NON-BÂTIS À PRÉSERVER

(>identité rurale, aménité, patrimoine arboré, fraîcheur, cycle de l'eau, biodiversité...)



les anciens potagers

la prairie
derrière le mur

Les 2 platanes du terrain de boule



La ripisylve le long du Blayne



L'ancien verger, les poiriers



Les anciens potagers

La prairie au dessus de la mairie



Le fossé de retenue
des eaux pluviales



le potager

Prendre en compte les arbres existants sur la place

Un premier avis diagnostique un mauvais état sanitaires de 5 des 8 arbres de la place. Il envisage un remplacement des sujets à brève et moyenne échéance.

Les sujets en meilleure santé seraient les 2 platanes le plus proche du mur et celui faisant l'angle de la terrasse du Solaire avec la route départementale

Un second avis a été commandé par la commune de manière à conforter le premier diagnostique et établir une méthode.

Les travaux d'aménagement de la place pourraient idéalement intégrer et accompagner l'évolution importante que représente le remplacement des arbres de la place.

Les vieux arbres sont des éléments urbains importants.

Planter des végétaux dans la perspective de ne jamais avoir à les tailler / entretenir

La taille systématique des arbres:

- est une aberration biologique (l'arbre n'a pas besoin d'être taillé pour vivre)
- coûte cher
- consomme de l'énergie,
- mobilise des agents
- pollue
- et nécessite d'être reconduite jusqu'à la mort de l'arbre

La taille de branches de gros diamètre (supérieur à 5 centimètres) provoque chez l'arbre :

- la diminution de la quantité des réserves en sucres indispensables à sa vie,
- l'affaiblissement de sa résistance aux agressions,
- le développement de graves pourritures mettant en péril sa solidité.

L'arbre devient dangereux, couteux et laid.

Ils nous ancrent dans le temps long, ils nous rassurent sur notre existence. Les habitant·es y sont attachés.

L'abattage des arbres pourrait être l'occasion d'une fête, d'une cérémonie. Des textes peuvent être lus, des souvenirs racontés. Ainsi, il est possible de donner du sens à cet acte de renouvellement de la vie: reconnaître l'existence de cet habitant un peu particulier, et saluer collectivement son départ. S'ils doivent être remplacés, la plantation pourra elle aussi faire l'objet d'une cérémonie de bienvenu.

Garder la trace, réemployer

Habituellement, les arbres abattus sont débités et envoyés en plate-forme de compostage. Peut-être ceux-ci peuvent-ils faire l'objet d'une réutilisation sur place en tant que mobilier, oeuvre artistique, réserve de biodiversité?

Il est possible de planter le bon arbre au bon endroit, et de le laisser s'épanouir naturellement, tout en contrôlant son état de santé.

> voir diagnostic sanitaire en annexe

Frontage des bâtiments

Les frontages : l'interface où se joue la vie riveraine

Le terme « frontage » est utilisé par les professionnels²² pour désigner la partie de la rue située entre le pied des façades et la partie du trottoir.²³

Cet espace intermédiaire offre une petite bande technique en pied de façade pour les seuils, les plantations, du mobilier et un espace de circulation des piétons. Pour ces derniers, ce frontage est très important, car :

- public ou privé, il participe à l'aspect général de la rue, au même titre qu'une façade ;
- il peut contribuer à un meilleur équilibre entre les usages et renforcer l'attractivité des lieux ;
- il offre des parcours rassurants et confortables ;

- c'est un lieu où l'on peut s'arrêter à l'écart du flux ;
- sa dimension est adaptable : à peu de frais, les emprises de chaussée trop larges peuvent être ajustées pour modérer les vitesses.

Objectif de ces frontages : créer une animation et une ambiance agréable pour stimuler l'attention des usagers et inciter les conducteurs à ralentir.

+ POUR ALLER PLUS LOIN

Cerema, *De la voie circulée à la rue habitée*, Éditions du Cerema, 2015.

Cette fiche reprend et explique la problématique du frontage.



La vie riveraine déborde sur l'espace public et se rend visible.

source: CEREMA Aménager une rue apaisée

Créer une atmosphère champêtre et rurale grâce au choix des végétaux

Créer des aménagements comestibles

Choisir des espèces adaptées aux changements climatiques

Choisir des espèces sauvages et locales

Les végétaux sélectionnés pour la plantation peuvent être issus de variétés locales et sauvages, dont la diversité génétique participera à favoriser la biodiversité.

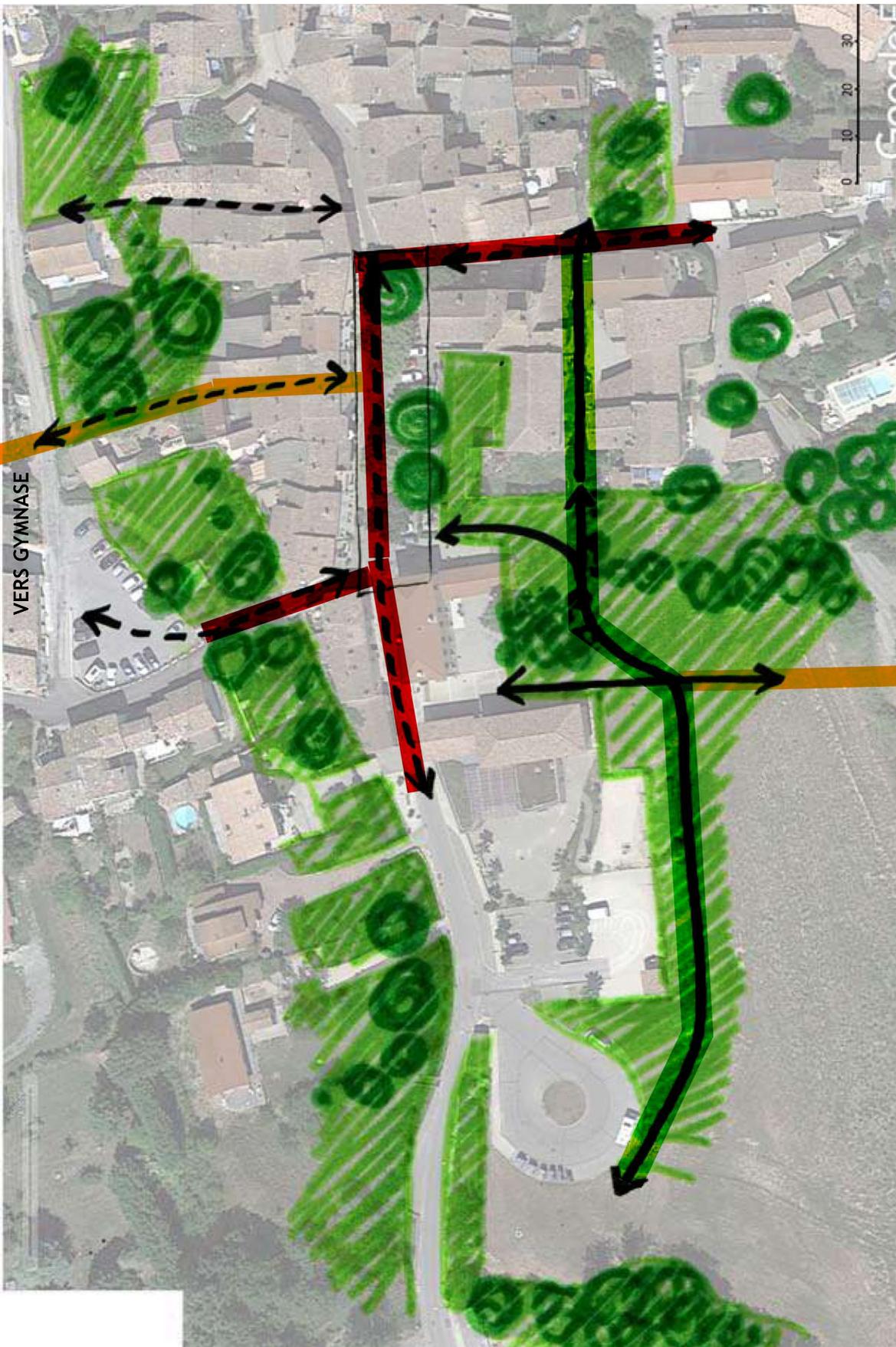
Le label Végétal Local est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux. Ce label peut être exigé à la commande.

Sauvages ? Ces végétaux sont issus de collectes en milieu naturel, ils n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement, ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée.

Local ? On se réfère ici à la notion de région écologique, ou région biogéographique, région d'origine du végétal : là où il a été collecté. 11 grandes régions écologiques ont été définies dans le cadre de la marque (indépendantes des régions administratives) et permettent de justifier la notion de « local ».

> participation à l'atmosphère champêtre et rurale

FACILITER LES DÉPLACEMENTS PIÉTONS EN CRÉANT DES ITINÉRAIRES



← - - - - - →
ITINÉRAIRES EXISTANTS

← ———— →
ITINÉRAIRES À CRÉER

On constate que de nombreux itinéraires piéton existants coïncident avec les voiries (= conflits d'usage, voire dangers)

Le bouclage de certains itinéraires permettrait de relier le centre bourg aux équipements périphériques

- le gymnase par le chemin de la condamine et la voie verte de l'ancien canal
- le cimetière par le chemin des mariés

VERS CIMETIERE

La création d'un chemin piéton permettrait de relier tous les équipements de centre-bourg à pied, totalement à l'écart des voitures, et dans un cadre arboré.

Lotissement > parking > école > mairie > église > Solauze > à l'exception de la crèche

Mettre tous les aménagements au service du projet de paysage

Scénario avec cheminement piéton



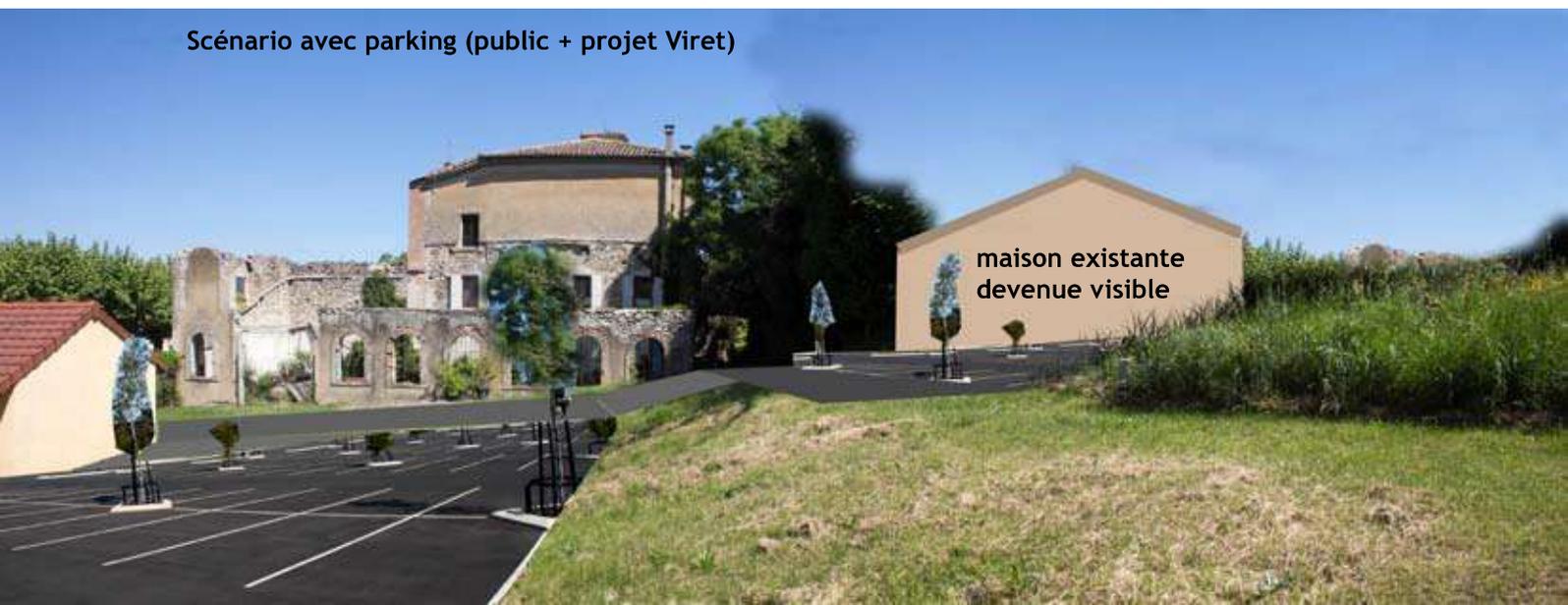
Scénario avec parking (public + projet Viret)



Scénario avec cheminement piéton



Scénario avec parking (public + projet Viret)



Les choix d'aménagement ont un grand impact sur les paysages. Ici un parking et un parking.



LIBÉRER LE CENTRE-BOURG DU STATIONNEMENT AUTOMOBILE CONFORTER LA RUE COMME ESPACE PARTAGÉ



Confortement des voiries étroites existantes, majoritairement sans trottoir, où les piétons, les vélos, les véhicules motorisés partagent de fait le même espace
> Aller + loin en officialisant des espaces particuliers (zone 30, zone de rencontre)

Suppression de toutes les places de parking permanentes sur la place, et sur le côté de l'église (maximum - 22 places)

Création de 2 x 2 places de livraison et dépôt minute

A plus long terme, questionnement sur les usages de la place de la liberté: 100% parking comme aujourd'hui?

Confortement des places existantes (10 + 17 + 2 places)

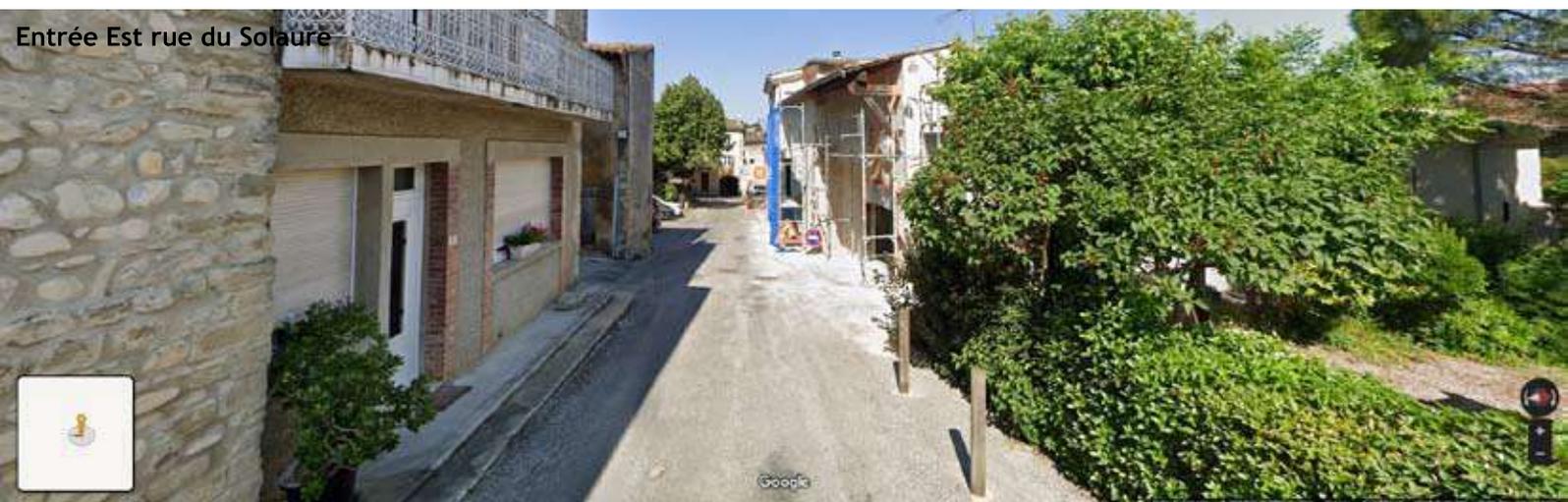
Création parking (500m²) environ 30 places
150m de la place, soit environ 3 min à pied.

Entrée Nord D738



AUJOURD'HUI - LE CENTRE-BOURG ET SES VOIRIES ÉTROITES.

Les rues sont des espaces partagés de fait. Le trottoir comme exception plutôt qu'une règle. Renforcer et sécuriser ce modèle sur la place > voir doc CEREMA "Aménager une rue apaisée".



Officialiser une zone 30 dans les rues du centre bourg

Introduites en 1990, les zones 30 sont des espaces du territoire public routier au sein desquels la limitation de vitesse maximum est abaissée à 30 km/h pour l'ensemble des usagers y circulant, c'est-à-dire les cyclistes et tous les véhicules à moteur, des deux-roues aux transports en commun.

L'objectif de ces zones 30 est de faciliter les interactions entre les différents usagers de la route et de privilégier la marche à pied dans certaines zones des agglomérations. Ces zones 30 sont généralement mises en place dans des espaces comportant de fortes densités de piétons et d'autres usagers vulnérables, comme près d'écoles ou de rue commerçantes.

<https://www.ornikar.com/code/cours/route/types-voies/zone-trente>

Une gradation de l'apaisement



source: CEREMA Aménager une rue apaisée

Officialiser une zone de rencontre sur la place

Aujourd'hui, de plus en plus de communes choisissent de mettre en place des zones de rencontre. Ces voies spécifiques, abordées dans les cours de code de la route et réglementées depuis le 30 juillet 2008 par le décret n° 2008-754, permettent aux différents usagers de partager la chaussée dans des conditions optimales de sécurité

Légifrance définit la zone de rencontre comme « une section ou un ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers » : piétons, vélos, trottinettes, voitures...

La fiche Cerema confirme qu'il s'agit d'une "zone ouverte à la circulation de tous les usagers" mais insiste sur le fait que la zone de rencontre est également « un espace public où la vie locale est développée et prépondérante ».

Les piétons prioritaires dans les zones de rencontre

Comme le prévoit l'article R110-2 du code de la route, les piétons sont prioritaires dans les zones de rencontre par rapport aux autres véhicules (sauf les tramways). Ils peuvent ainsi circuler librement sur la chaussée, même si des trottoirs existent.

La circulation reste autorisée aux véhicules motorisés, à condition de respecter la limitation de vitesse fixée à 20km/h.

<https://www.lepermislibre.fr/code-route/cours/les-zones-de-rencontre>



Exemple d'une rue bordelaise transformée en zone de rencontre.



CRÉER UN JARDIN PUBLIC EN CENTRE BOURG



Quelles fonctions? Quels usages? Quelle forme?

UNE SCÈNE CULTURELLE



MT Architecture



moulins-charpentes.fr



UN LIEU ABRITÉ

Quelles fonctions? Quels usages? Quelle forme?

DU MOBILIER CONVIVAL

Quelles fonctions? Quels usages? Quelle forme?

RENDRE L'EAU VISIBLE

Quelles fonctions? Quels usages? Quelle forme?

Contribution Mimi Marché

LE MIMI MARCHÉ ET LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Quelques éléments de contexte identifiés par une commission issue du CA du Mimi marché

Fonctions du Mimi	Besoins du Mimi
<u>Commerciale</u> : mise à disposition de produits alimentaires locaux et en circuit court (réception, stockage et distribution)	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel de marché (bancs, tables, etc) - Local de stockage et local pour le froid - Eau et électricité - Accessibilité pour les producteurs - Un abri en cas d'intempérie
<u>Sociale et conviviale</u> : espace de rencontre intergénérationnelle et de sociabilisation (producteurs, consommateurs, habitants non adhérents, autres villageois, touristes, etc)	<ul style="list-style-type: none"> - Centralité géographique et visibilité - Possibilité d'extension pour la vente d'autres produits, et l'organisation de marchés thématiques - Synergie avec les autres lieux de vie de la place (uniquement le Solaire à ce jour)

Quelques perspectives par rapport au point précédent

Un double consensus

- La volonté de (re)trouver une centralité et une visibilité dans le cœur du village, donc l'envie de quitter le local actuel situé derrière la mairie pour privilégier un emplacement pérenne sur la place ou dans les environs immédiats.
- Le souhait d'avancer sur le projet d'utilisation du local de l'Ecurie du Cheval (voir réunion en mairie et visite exploratoire du site en janvier 2022).

Une double opportunité apportée par le projet de réaménagement de la place

- Avancer sur la réflexion par rapport à la future localisation du Mimi.
- Accélérer la réflexion en cours depuis plusieurs années sur une éventuelle mutation du Mimi, à plus ou moins longue échéance (par exemple vers une « épicerie associative », en synergie avec les commerces existants ou à venir).

Contribution

Joël Mandaron

Je n'ai pas trouvé de comptes rendus de rencontres de concertation au sujet de l'aménagement de la place aussi je formule ci-dessous quelques réflexions personnelles.

- Lorsqu'il s'agit de travailler sur l'urbanisme, il convient de penser à très long terme : la nouvelle place de La Clastre sera la même en 2050-60/2080 et peut être plus.

- La réflexion doit prendre en compte un incontournable : la circulation nord/sud se fera toujours et obligatoirement par la place.

Mais la circulation devra être partagée entre : des bus (?), des tracteurs (de plus en plus gros!) et moissonneuses batteuses, des voitures, des vélos et trottinettes, (des?) des piétons bien sûr. Ces différentes utilisations devront être organisées. L'idéal serait de pouvoir séparer au moins les piétons et si possible les cyclistes et trottinettes.

- Le périmètre d'intervention devra être bien réfléchi.

Lors de la première réunion de concertation, il a été envisagé semble t il, un périmètre d'intervention minimum : du Solaure à la Mairie. Pourquoi pas ? Mais, il devra d'une façon ou d'une autre y avoir continuité entre l'école, le débouché du chemin piéton depuis les immeubles des anciens prévus au lotissement du Moulinage, La Mairie, et, jusqu'au terrain de jeu des enfants en passant par le parking face à l'ancienne poste. Il m'apparaît que la réflexion doit porter sur tout cet ensemble même si la réalisation pourra se programmer sur plusieurs tranches.

- Puis il y a les contraintes :

* Le mur derrière le lavoir et le monument aux morts pourra t-il être démoli ? Selon l'architecte des bâtiments de France en poste, ce ne sera pas forcément une évidence ! (à moins de le démolir sans lui demander son avis ! (Mais pour un aménagement de place il doit certainement y avoir un document d'urbanisme officiel!)

* Les arbres pourront ils être tous conservés dans le futur ? Je pense que certains d'entre eux sont bien malades et devront probablement être abattus. Sera-t-il alors intéressant de n'en conserver que quelques uns ? Surtout vis à vis des aménagements liés à la circulation !

* Le bâtiment appelé, je crois, « écurie du cheval » attenant au cœur de l'église et délimitant l'« impasse du moulin » avec la maison de Raymond Boucher sera t il conservé ou démoli ?

* Quel est le nombre de places de « dépose minute » prévu devant l'église et devant la mairie ? Il est obligatoire de penser à l'accueil des personnes à handicap.

* Combien de places de stationnement seront conservées directement sur la place ? L'idéal serait le strict minimum.

* Quel est le devenir du bâtiment de Madame Viret : y aura t il des logements ? des locaux commerciaux ? Autres ? Il conviendrait de le connaître et d'en tenir compte, car l'approche de l'aménagement environnante pourra être différente selon le cas.

* On peut aussi imaginer un léger déplacement du monument aux morts afin qu'il ne reste pas au milieu de « nulle part » si le mur est démoli.

Il reste l'accès à l'ancien jeu de boules de l'autre côté de la Blayne, par le viol depuis la place. Bien sur, semble t il, le passage n'est pas public actuellement, mais, s'il y a des parkings côté CRA, par rapport à la Blayne, si l'ancien jeu de boules redevient jeu de boules et d'enfants ? (ou autre.....), ce pourrait être un passage très intéressant à bien matérialiser. (sûrement, au moins par rapport à la circulation sur la place).

Enfin, en matière de réalisations concrètes, il conviendrait probablement de faire appel à des « compétences techniques ».

L'animateur choisi par le conseil municipal, présenté compétent en matière de concertation publique possède t- il les compétences techniques nécessaires à la réalisation de travaux publics (matériaux, espaces..... ?)

Lors de la première réunion il n'a pas été fait référence au CAUE 26, sauf pour signaler une intervention de sa part il y a 10 ou 15 ans. Ne serait-il pas été opportun de faire appel un minimum à lui ? Mais peut être est ce prévu à l'issue de la phase de concertation.

L'aménagement devrait prendre en compte cet ensemble de réflexions et certainement d'autres encore, travail des réunions de concertation.

J MANDARON

18/04/2022

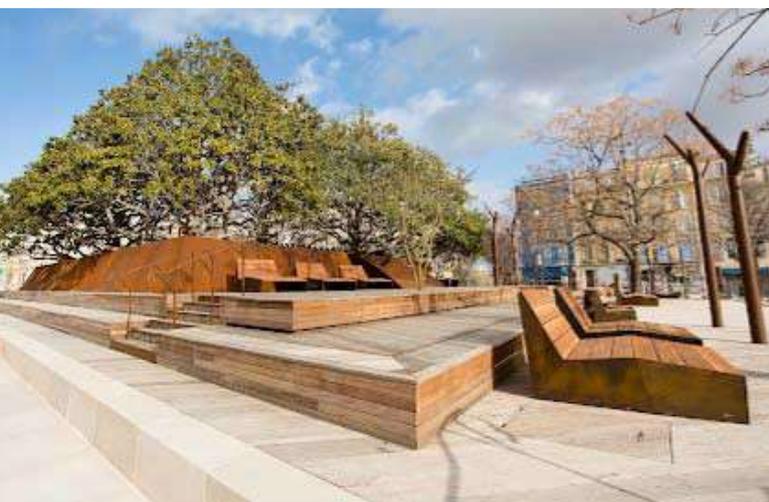
Des références de places

Les personnes qui le souhaitaient pouvaient présenter une ou des références de places sur lesquelles elles se sont senties bien. Et dire pourquoi.

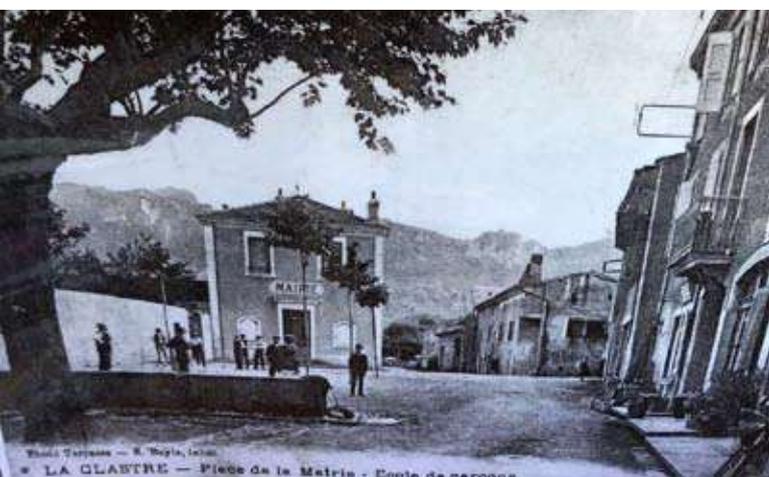


Pélussin (42): Photo d'époque (g). Aujour'hui, après aménagement (dr).

“La place avait été refaite entièrement pour le film “effroyable jardin”. [...] Il avait été proposé à la mairie que les décors soient consolidés et conservés. Ce n'est pas le choix qui a été fait, depuis la place a été refaite, il n'y a plus d'arbres et elle est sans vie. Le projet a été fait sans les habitants...dommage.” Amande



Place Jean Jaures (dite de la Plaine) Marseille: “Cette place, avec ses multiples îlots (jeu pour enfants, pergola, îlot de verdure surélevé) se prête bien aux multiples usages et à une population très mélangée (des pétanqueurs aux forains en passant par les jeunes) .Elle apparaît très vivante. Son mobilier urbain, avec ses banquettes (en appui de l'îlot surélevé), ses chaises en vis-à-vis, ses bancs, ou “chaises longues” propose beaucoup d'assises.” Chantal



Place de la Fontaine à Piégros-la-Clastre (1920 env). L'intérêt que je voyais à présenter cette photo était la place des bancs au-devant des habitations donnant sur la place. Les habitants sortaient volontiers devant chez eux pour discuter et regarder la vie de la place. Il s'en dégage une belle convivialité qui me plaît. Eric



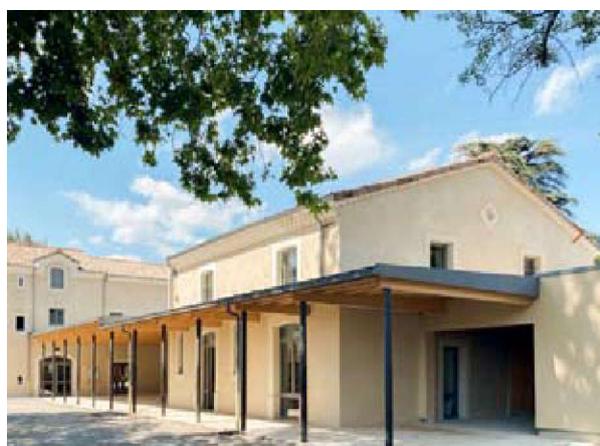
Chedigny - Ambiance paisible et piétonne que procure la végétation plantée en pied de façade.
Frédérique



Villereal - La mise en valeur de l'architecture existante par la lumière artificielle maîtrisée, et l'abri qu'offre cette halle. Frédérique



Arpavon - Un espace communal ouvert et protégé. Du dedans et du dehors. Une salle multifonction qui s'adapte aux usages des citoyens et habitants.



Livron - La réhabilitation d'un bâtiment existant avec l'intégration d'éléments plus contemporains dans un espace végétalisé, un espace permettant le dedans/dehors à nouveau.



Saignon - l'ambiance bucolique, le charme de l'eau et des grimpantes, un banc très simple, une fontaine avec des rebords comme autant d'invitations à se poser tout autour



La place de Saint Guilhem le Désert que je trouve magnifique, un arbre au centre, une fontaine, et des espaces différents qui s'installent tout autour. Frédérique



La place du parvis saint Christophe à Victoriaville qui donne envie de venir se poser avec des amis, de venir lire, pique-niquer, papoter, rencontrer du monde. Frédérique



Un village breton

Place au vivant

Lieu: Plounéour-Ménez (29)

Commande: Accompagnement de la commune pour le réaménagement de la place des monuments aux morts en régie.

Atelier Bivouac - <https://www.atelierbivouac.com/projets/place-au-vivant/>

Ce projet très frugal a consisté à réduire au maximum les emprises des stationnements et de la voirie afin de créer une esplanade largement végétale en retirant l'enrobé qui recouvrait entièrement l'espace. Nous avons simplement transposé l'esquisse réalisée durant l'étude sur la place à l'aide de bombes de peinture. Ensuite les services techniques ont scié et retiré l'enrobé, réalisé les fosses plantées avec des vivaces que nous avons sélectionnées dans une pépinière implantée sur la commune. Enfin, ils ont peint les repères des stationnements et installé des potelets en bois réalisés par la scierie de la commune voisine.

Ce projet sobre a été réalisé rapidement pour un coût très faible (environ 2500€ pour environ 600 mètres carrés) grâce à la bonne continuité entre étude pré opérationnelle et réalisation des travaux.



Les ateliers du Cloître

Lieu: Le Cloître-Saint-Thégonnec (29)

Commande: Accompagnement des services techniques et création de mobilier pour l'aménagement de la place de l'église

A l'issue de ce travail en maquette, le dessin des fosses de plantation et la position des pierres ont été implantés sur la place, afin de débiter le travail de découpe de l'enrobé. Les employés municipaux nous ont ensuite aidé à décroûter l'enrobé scié, à creuser les fosses et à les remplir de terre végétal issue de travaux de nivellement effectués l'année précédente. Puis les rochers ont été disposés dans les fosses. A la suite de ces travaux réalisés avec les employés municipaux, nous avons construit plusieurs pièces de mobilier à partir de bois local de cyprès, chêne et châtaignier débités par la scierie Adrast basée sur la commune.

Le chantier s'est achevé par un temps collectif de plantation, et par l'inauguration festive de la place.

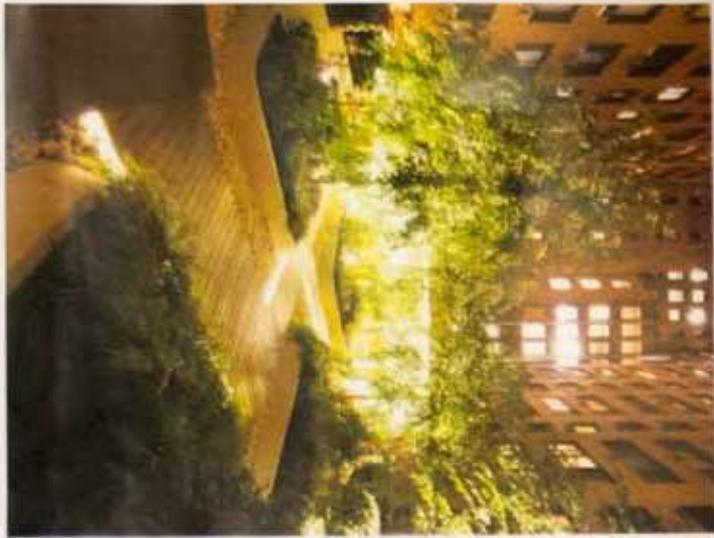
Ce projet frugal, de conception simple et réalisé dans une optique de réemploi permet une maîtrise du coût des fournitures et matériaux (bois, plantes, paillage, ...) pour atteindre 3 € du mètre carré.



Angers Cœur de Maine, Promenade du Bout-du-Monde

Phytolab - <https://www.phytolab.fr/project/promenade-bout-monde/>





groupe 2



Huain: 1) # structures. # zones de passage. liberté et rectiligne cheminement non invasif.

2) âme infantile. faire de la place à ce à quoi on ne pense pas.

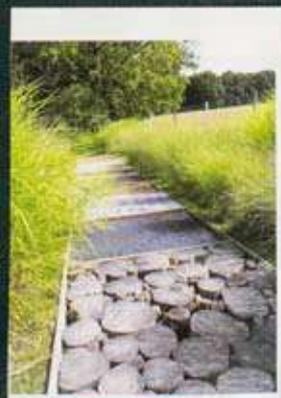
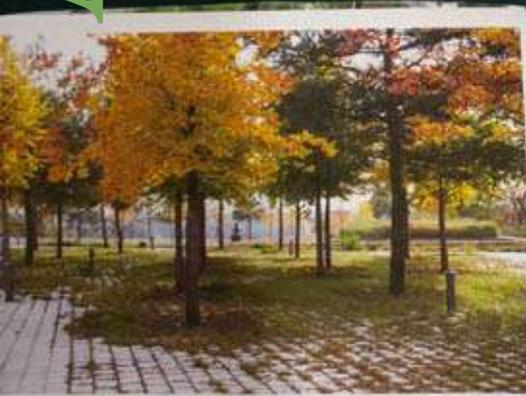
Nelly: 1) Les palettes. c'est pas cher et on peut réuser complètement.

2) les jardins partagés. c'est une belle idée.

Laurent et Patou: 1) et 2) pas de bitume. cheminement paysager dans des îlots de verdure. Entièrement végétalisés y compris les structures en bois.

Mika: 1) belle utilisation de tout des arbres. Côte non rectiligne.

2) Des jeux sur la place.



groupe 3

- 1
- Pas trop moderne, plutôt sauvage, avec beaucoup de fleurs
 - que la place donne une impression rurale et sauvage.
 - une place "imposante" sans arbres pour faire des festivités
 - Et des avancées / bandes multifonction, comme une mini-talle (burette, mini-marché, orclerte...)

- 2
- du vert et des fleurs
 - des bancs pour ne pas poser
 - une piste de danse
 - du végétal, des terrasses en bois et des bancs pour faire ressortir
 - surtout pas un mur qui bloque tout => ouvrir l'espace
 - une scène ouverte par qu'il y ait toujours quelqu'un et aider les festivités, le mini

ANNEXES

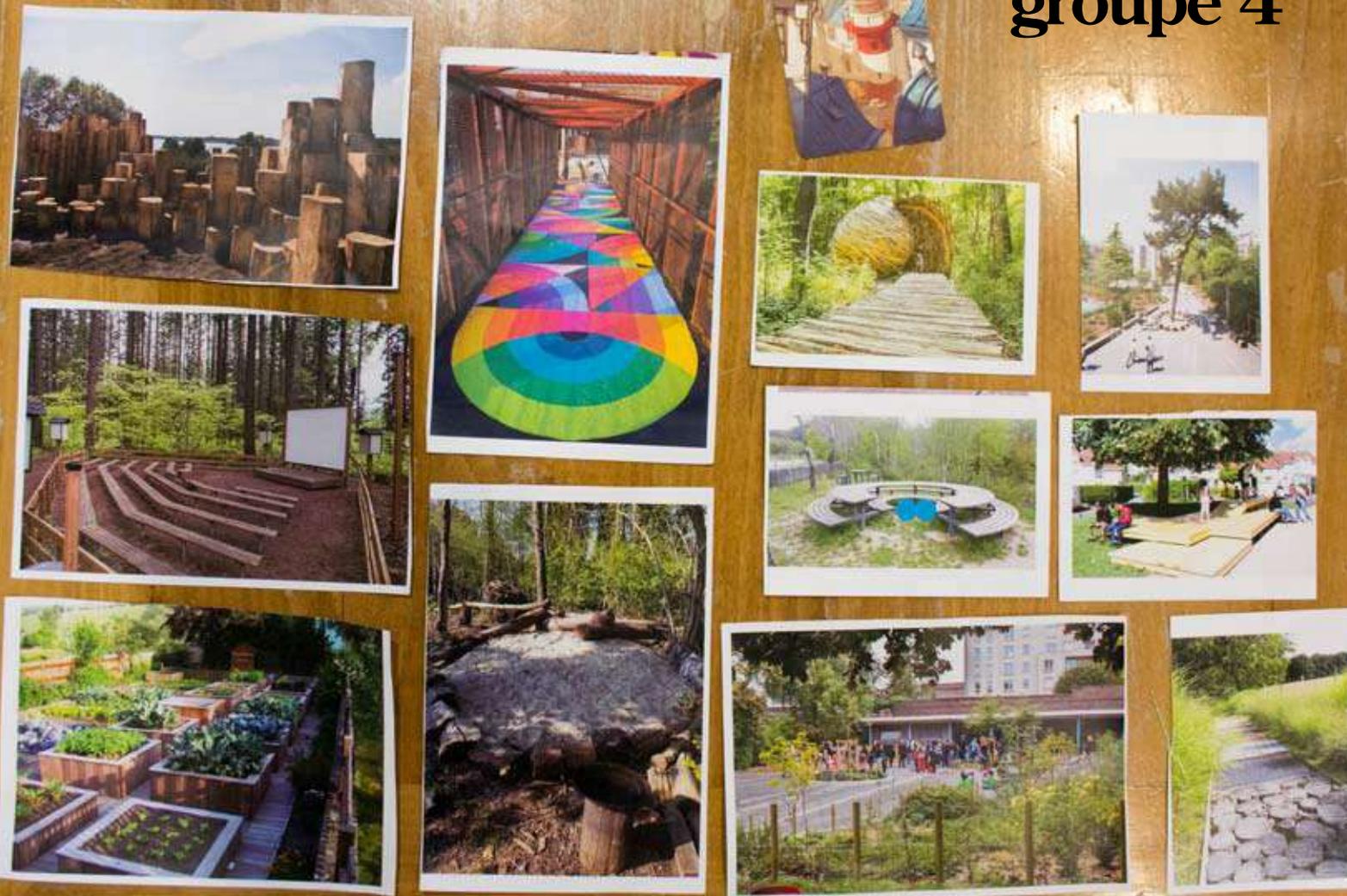
groupe 3

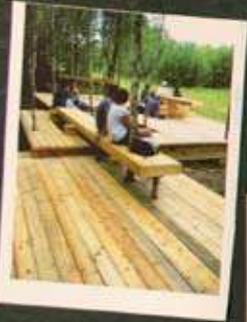
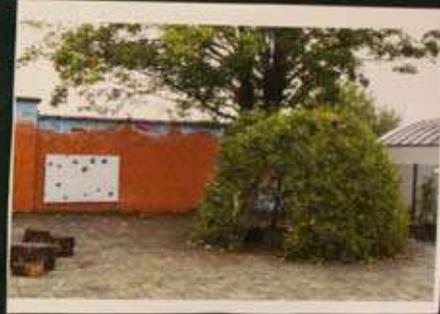
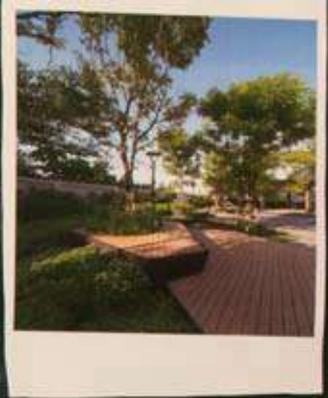
- avoir un grand espace,³ une zone dans voitures.
- bien séparer les enfants, les aires de jeu, les adultes, les routes
- mélanges ancien et nouveau dans les végétaux
- scène ouverte à niveaux chacun en fait ce qu'il veut
- une circulation de l'eau avec les végétaux

groupe 4

Générationnelle
 Couleurs (cozy)
 Cinéma en plein air
 Mobilier bois
 Circulaire
 Étager
 Lieu de repaire
 Présence eau
 Matériaux bruts
 Harmonie

groupe 4





groupe 5

1.
 - mélange bois - végétal
 - tables conviviales en bois
 - du bois et du végétal
 - de la fraîcheur
 - du convivial
 - théâtre de verdure derrière le local technique.
 - si le mur était conservé, des sièges le long du mur + végétalisé derrière
 - bois qui domine des esp. espaces de convivialité - sur plateformes

2.
 - en bois
 - végétation naturelle avec des cheminements en matériaux naturels.
 - 1 ensemble végétation (sans délimitation: des arbres - de l'herbe et un beau pavage).
 - du mobilier en bois.

proposition d'expérimentation dans le cadre de la démarche participative

Ouverture temporaire de la place de la Fontaine à de nouveaux usages.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des ateliers de co-conception menés avec les élu·es et habitant·es de Piegros-la-Clastre, je souhaite vous proposer de libérer temporairement la place de la Fontaine du stationnement automobile, afin de pouvoir tester de nouveaux usages.

Cette interdiction temporaire correspond au souhait de l'équipe de co-conception de:

- libérer la place des voitures qui y sont stationnées
- permettre une appropriation progressive par les usager·es
- promouvoir de nouveaux usages
- communiquer et sensibiliser tous les habitant·es à propos de la démarche en cours

Afin que cette expérimentation soit profitable, je suggère de la mener sur une période d'un mois. En dessous de 3 semaines, celle-ci aurait peu de sens. Sur le temps court, on vit en premier lieu les contraintes. Les dynamiques de vitalisation de l'espace public prennent du temps à se mettre en place.

Pour l'organisation,

Je vous propose de faire coïncider la date de démarrage de l'expérimentation avec un événement pour lequel la place doit être vidée du stationnement. **Le 27 mai, il y a un concert au Solaure. Elle peut prendre fin le lundi 26 juin.**

Cette période permettra de couvrir des événements importants, tels que les concerts du Solaure, les Balcons, la fête de musique ou la fête des voisins...

Afin de prévenir et inviter les habitant·es à proposer des événements ou des utilisations temporaires de la place, je vous suggère de lancer un **"appel à utilisation"**, en précisant le contexte et le cadre de cette opportunité. La mairie centralise les demandes et les autorisations de manière classique.

A noter qu'une information devra être affichée pour **expliquer les raisons de cette interdiction de stationner temporaire**, ainsi que la possibilité de se garer derrière l'aire de retournement des cars (100m, 2min à pied). 2 emplacements réservés pourront être maintenus devant le monument aux morts pour de l'arrêt minute.

En espérant que vous pourrez répondre favorablement à cette demande,
Respectueuses salutations,

Samuel Bonnefoi